

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 JUILLET 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. PATRUX, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, M. MERLE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 00.

Mme Elisabeth FAUQUET-MOLL, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

. de modifier les crédits de l'exercice 2011 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
6718	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
	- Charges exceptionnelles sur opération de gestion indemnisation Ph.VEDIAUD Publicité	700 000,00 €	
7875	- Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles Ph.VEDIAUD Publicité		700 000,00 €

- d'approuver le montant global des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan, estimé à 2 299 569,30 € HT, sur cinq tranches d'une année civile à partir de 2011 (hors hausses contractuelles).
- d'approuver le programme des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Notre-Dame de Royan pour l'année 2011, pour un montant de 762 000,00 € H.T. (soit 911 352,00 € T.T.C.) et :
- sollicite l'aide financière de l'Etat, soit 281 100,00 €
 - sollicite une aide financière auprès du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes, au taux le plus élevé,
 - s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 911 352 € T.T.C., sur le budget 2011, ce qui représente un autofinancement net de 480 900,00 € HT à la charge de la commune, avant déduction des subventions attendues du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
 - précise que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : phase projet six mois et début de travaux décembre 2011 pour une durée prévisionnelle de douze mois,
 - atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée(FCTVA),
 - indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
 - précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concernés,
 - indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
 - autorise Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10



Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,


Bernard GIRAUD